

Tours, le 12 mars 2020

L'Inspecteur d'Académie
Directeur académique
des Services départementaux de l'éducation nationale
d'Indre-et-Loire
à

Mmes et MM. les Chefs d'établissement privé sous contrat des
départements du Cher, de l'Eure-et-Loir, de l'Indre, de l'Indre-
et-Loire, du Loir-et-Cher, du Loiret

A diffuser par mail

Division des personnels
enseignants
1^{er} degré privé

Dossier suivi par
Florence Copineau-Gaudry
☎ 02 47 60 77 30
☎ 02 47 60 77 79
prive1deg@ac-orleans-tours.fr

267 rue Giraudeau
CS 74212
37042 Tours Cedex 1

Objet : Nomination des maîtres à la rentrée scolaire 2020

**Référence : Articles R914-75 à R914-77 du Code de l'éducation
Circulaire DAF D1 n° 2016-086 du 10 juin 2016
Note de service DAF D1 20-038 du 20 février 2020**

**P.J : Listes des postes vacants et susceptibles d'être vacants
Fiche de candidature (Annexe I)
Fiche récapitulative (Annexe II)
Tableau récapitulatif des vœux exprimés par les maîtres (Annexe III)**

Dans le cadre des opérations du mouvement, je vous prie de bien vouloir trouver la liste des services vacants ou susceptibles de l'être dans les écoles maternelles et primaires sous contrat d'association à la rentrée 2020 pour **diffusion par courrier électronique à l'ensemble des maîtres de votre établissement, y compris des maîtres absents.**

Je vous serais obligé d'inviter les maîtres contractuels de votre école intéressés par une mutation :

- à compléter autant de fiches de candidature que de services sollicités (Annexe I). Toute fiche de candidature doit être obligatoirement visée par le chef de l'établissement d'accueil. Il appartient aux intéressés de transmettre eux-mêmes chaque document aux directeurs d'école concernés.
- à compléter la fiche récapitulative sur laquelle les services sollicités seront classés par ordre de préférence (Annexe II). Cet imprimé sera transmis directement au service de l'enseignement privé du 1^{er} degré à Tours.

Toute annulation d'une demande de participation au mouvement devra se faire par message électronique adressé à la DSDEN.

Calendrier :

10 avril 2020 : date limite de réception :

- des fiches de candidatures (Annexe I) dans les écoles sollicitées (ces fiches seront transmises par le Chef d'établissement au service académique par message électronique). L'envoi aux écoles doit être fait par courrier postal et électronique sur la messagerie académique de l'établissement. La liste des adresses est disponible sur le site : https://pia.ac-orleans-tours.fr/protège/ma_carriere_ma_vie_professionnelle/carriere_1d_privé/circulaires_enseignement_privé/
- des fiches récapitulatives (Annexe II) au service de l'enseignement privé à Tours, avec copie à la Direction diocésaine.

26 juin 2020 : date limite de réception du tableau récapitulatif des demandes exprimées dans l'école indiquant le nom du candidat pressenti (annexe III).



Tous les envois au service académique de la DSDEN d'Indre-et-Loire se font par message électronique exclusivement à l'adresse suivante : prive1deg@ac-orleans-tours.fr

Objet : N° de département suivi de « mouvement rentrée 2020 »

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute précision utile.

2/2

Pour l'Inspecteur d'académie
Directeur académique
des services de l'éducation nationale
d'Indre-et-Loire
et par délégation
la Secrétaire générale

Alexandra Gréverie

Copie :

Mmes et MM. Les Inspecteurs d'Académie, Directeurs académiques des Services départementaux de l'éducation nationale

M le Président de la commission régionale de l'emploi